

Renouvellement et envoi des cartes électorales : un nouveau modèle d'enveloppe en vigueur !

Dans la perspective des élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027, La Poste a souhaité porter à la connaissance des communes, ses dernières évolutions concernant le modèle d'enveloppe de la carte électorale à utiliser dans ce cadre.

Tous les cinq ans a lieu une opération de réimpression et renvoi des cartes électorales à l'ensemble des électeurs dans les mois précédant l'élection qui mobilise le plus d'électeurs, soit l'élection présidentielle.

Pour améliorer le traitement automatisé des plis et le retour aux mairies des plis non distribuables, La Poste fait évoluer le modèle d'enveloppe de la carte électorale, avec une zone spécifique pour inscrire le nom et l'adresse de la mairie expéditrice et le positionnement sous l'adresse des motifs de non remise du pli.

Les communes sont invitées à transmettre ce nouveau modèle à leur fournisseur qui peut se rapprocher de La Poste pour valider le Bon à Tirer (BAT).

Toutefois, les anciens modèles d'enveloppes en stock, notamment dans les mairies et chez les fournisseurs, peuvent toujours continuer à être utilisés.

